

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2021

ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS PORTEURS DE CANCER - (N° 3863)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC22

présenté par
Mme Descamps, rapporteure

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 1, substituer au mot :

« entraînant »

le mot :

« nécessitant ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le mot nécessitant paraît plus adapté que le mot entraînant car exprimant mieux la contrainte qu’implique l’apprentissage thérapeutique.